

NON AU VIOL

INITIATIVE DES NATIONS UNIES CONTRE LA VIOLENCE SEXUELLE DANS LES PAYS EN CONFLIT

RAPPORTER ET INTERPRETER LES DONNEES RELATIVES A LA VIOLENCE
SEXUELLE EN PROVENANCE DE PAYS OU SEVISSENT DES CONFLITS

"CE QU'IL FAUT FAIRE ET NE PAS FAIRE"

INTRODUCTION

Les gouvernements, les ONG, les organismes des Nations Unies (tels que le Conseil de sécurité), ainsi que les travailleurs humanitaires sont de plus en plus demandeurs d'information relatives à la nature et à l'ampleur de la violence sexuelle qui se produit pendant et immédiatement après les conflits. Lorsqu'elles sont collectées, analysées et rapportées correctement, les données relatives à la violence sexuelle peuvent se révéler très utiles, notamment pour attirer l'attention des politiques sur le problème et pour mobiliser des ressources en faveur de programmes complets de prévention et de lutte contre la violence à l'encontre des femmes. Ces données peuvent aussi aider à préciser les mandats des participants aux opérations de maintien de la paix et de ceux qui sont chargés de faire régner la loi. La présente note a pour but d'aider le personnel des Equipes de pays et des Missions intégrées des Nations Unies à mieux collecter, analyser et rapporter les données relatives à la violence sexuelle dans les conflits. Toutes les données recueillies doivent respecter des principes établis en matière d'éthique et de sécurité, qu'il s'agisse de la confidentialité, de l'anonymat, du consentement éclairé, de la sécurité, de la protection contre d'éventuelles représailles et de la protection des données elles-mêmes (voir Documents utiles).

CE QU'IL FAUT FAIRE ET NE PAS FAIRE EN MATIERE EN COLLECTANT, ANALYSANT ET RAPPORTANT DES DONNEES RELATIVES A LA VIOLENCE SEXUELLE

A. EN GENERAL

- **Il faut consulter des experts** avant de décider quelles informations doivent être collectées, échangées et rapportées et comment le faire de manière sûre et éthique.
- **Il faut autant que possible vérifier les informations.** Obtenir des données en s'appuyant sur au moins trois sources différentes et toujours s'interroger sur la méthodologie appliquée pour collecter ces données.

B. ANALYSER LES DONNEES

- **Il faut examiner en quoi les données corroborent** d'autres informations reçues et se demander comment des facteurs liés au contexte influencent la qualité des données.
- **Il faut évaluer la qualité des données.** Les données ont-elles été collectées et analysées par des méthodes correctes? Peut-on les généraliser à une population plus vaste? Si oui, à quelle population?

C. RAPPORTER

- **Il faut garder à l'esprit à qui l'on s'adresse et quelle utilisation pourrait en faire des données.** Si elles sont communiquées aux médias, aux bailleurs de fonds ou aux décideurs politiques, veiller à fournir en même temps une grille d'interprétation des données. Des notes explicatives peuvent s'avérer utiles à cet égard.
- **Il faut replacer toutes les données rapportées dans leur contexte.** Si on les connaît et

s'il n'est pas dangereux de le faire, fournir des information sur les camps, les cliniques ou les districts dans lesquels les cas ont été enregistrés. Être précis: p.ex. "cas rapportés par x établissements de santé".

- **Il faut fournir une description détaillée de l'incident** pour autant qu'elle ne permette pas de remonter jusqu'aux victimes (il faut en indiquer avec précision la date et le lieu, ainsi que des informations sur les victimes et les agresseurs, comme leur ethnicité, leur âge et leur sexe, lorsque cela ne présente pas de danger).
 - **Il faut fournir les informations supplémentaires susceptibles d'avoir contribué à modifier le nombre des cas rapportés.** Davantage de services disponibles, campagnes d'information du public, multiplication des attaques violentes. Chaque fois que c'est possible, il faut recueillir des informations sur le moment où les incidents se sont produits et les rapporter avec le nombre total de cas.
 - **Il faut marquer de manière appropriée tous les tableaux, graphiques et cartes,** pour éviter qu'ils soient sortis de leur contexte, et indiquer clairement les sources de toutes les données citées.
-
- **Il ne faut pas communiquer des données susceptibles de permettre de remonter à un individu ou à un groupe d'individus.**
 - **Il ne faut pas prendre les données pour argent comptant:** il faut évaluer les sources originales, notamment leur qualité/fiabilité.
 - **Il ne faut pas conclure que les données enregistrées reflètent vraiment la prévalence et l'évolution de la violence sexuelle.**

LES SOURCES DE DONNEES EN MATIERE DE VIOLENCE SEXUELLE

A. RAPPORTS DE CAS

Les rapports de cas de violence sexuelle sont souvent collectés par des prestataires de services de santé, des travailleurs sociaux, la police, des tribunaux ou des travailleurs humanitaires.

Outre la description proprement dite de la nature du crime, les rapports de cas comportent des informations sur l'identité de la personne qui a rapporté le cas, le moment où elle l'a fait, le ou les agresseurs, le lieu et le moment où s'est produit l'incident, ainsi que le réseau de soutien de la victime.

Forces des rapports de cas (lorsqu'ils sont cumulés et replacés dans leur contexte):

- Ils peuvent être utilisés pour **alerter les acteurs sur des questions à prendre en compte** dans les investigations et activités ultérieures.
- Ils peuvent **aider à identifier les services auxquels s'adressent les victimes** et la nécessité éventuelle de renforcer ces services ou d'autres.
- Ils peuvent contribuer à **rendre plus pertinente la programmation des mesures de prévention et de riposte.**
- Ils peuvent **soutenir les efforts visant à obliger les auteurs de crimes sexuels à rendre des comptes.**

Faiblesses des rapports de cas:

- Les rapports de cas **ne représentent que les cas particuliers qui ont été rapportés** et ne reflètent donc pas la totalité des personnes affectées. Seul un très faible pourcentage des victimes de violence sexuelle rapportent le crime par crainte de la stigmatisation, par honte, de peur de subir des représailles, ou encore faute de services ou de confiance dans les services existants. Il n'est pas possible de procéder à des estimations précises de l'ampleur de la violence sexuelle sur la seule base des rapports de cas. **Il ne faut pas se baser sur les rapports de cas pour tirer des conclusions quant à l'évolution de la violence.**
- **Les personnes qui rapportent leurs expériences en matière de violence sexuelle ne sont probablement pas représentatives des victimes "moyennes"** pour ce qui est de

leurs caractéristiques personnelles, du type et de la gravité de l'agression subie, de ses conséquences, des caractéristiques de l'agresseur et du risque de nouvelles violences si l'agresseur est identifié.

- Les données cumulées tirées des rapports de cas ne donnent pas une image précise de l'évolution du problème. Ainsi, par exemple, une augmentation du nombre des personnes qui s'adressent à des services à la suite de violence sexuelle peut être la conséquence de campagnes de sensibilisation du public visant à réduire la stigmatisation et à attirer l'attention sur l'existence de ces mêmes services; si elle n'est pas replacée dans son contexte, une telle augmentation risque d'être interprétée à tort comme le signe d'une augmentation soudaine du nombre des cas de violence sexuelle.
- Les données relatives aux rapports de cas peuvent **réunir des cas étalés sur plusieurs années et occulter de ce fait l'ampleur du problème**. Il s'écoule souvent un certain temps entre le moment où un acte de violence sexuelle est commis et celui où il est rapporté.

Les données tirées des rapports de cas :

- **ne disent pas le nombre total** des victimes: c'est sans doute de la pointe de l'iceberg
- **ne disent pas qui** est en général affecté: celles qui s'annoncent ne sont sans doute pas des victimes "moyennes".
- **ne disent rien de l'évolution en termes de temps et de lieu**: tout au plus indiquent-elles qui signale des cas et quand.

B. LES RECITS DE CAS

Les récits de cas sont des compte-rendu à la première personne qui détaillent des expériences personnelles en matière de violence sexuelle. Les récits de cas sont généralement recueillis par des journalistes.

Forces des récits de cas:

- Les récits de cas replacent les données dans leur contexte et **mettent sur elles un visage humain**.

Faiblesses des récits de cas:

- Les récits de cas trouvent leurs limites dans leur caractère individuel et ne permettent pas de tirer des conclusions quant à l'évolution du problème. Les personnes qui choisissent de raconter leur histoire peuvent différer sensiblement de celles qui ne le font pas (par leurs caractéristiques personnelles, le type et la gravité de l'agression, ses conséquences, les caractéristiques de l'agresseur et la probabilité de nouvelles violences si l'agresseur est identifié).
- Les journalistes ont l'habitude de revoir le texte pour le raccourcir et le rendre plus clair et ce sont souvent les récits les plus choquants qui sont publiés.

DOCUMENTS UTILES

1. Principes d'éthique et de sécurité recommandés par l'OMS pour la recherche, la documentation et le suivi de la violence sexuelle dans les situations d'urgence. Genève. Organisation mondiale de la Santé, 2007.

http://www.who.int/gender/EthicsSafety_Fr_web.pdf

2. Directives en vue d'interventions contre la violence basée sur le sexe dans les situations de crise humanitaire: Centrage sur la prévention et la réponse à la violence sexuelle dans les situations d'urgence. Comité permanent interinstitutions. Genève, 2005.

http://www.humanitarianinfo.org/iasc/pageloader.aspx?page=content-subsi-tf_gender-gbv

